



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Reglementation

Question écrite n° 4297

### Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur la nécessité de reformer le mode d'élection des conseils régionaux en introduisant une dose de scrutin majoritaire. Il importe en effet que ces assemblées disposent de majorité stable afin d'être gouvernées réellement et efficacement ce qui n'est actuellement pas le cas. Il lui demande donc si dans le cadre de la réforme des modes de scrutin qu'il envisage, il compte proposer au Parlement une telle mesure.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement s'est déjà engagé, par la voix du ministre de l'intérieur répondant à une question d'actualité au Sénat (JO, Débats Sénat, séance du 13 octobre 1988, pages 582 et suivantes), à procéder à une large consultation sur le problème du regroupement de certaines élections. Il a été également indiqué qu'une réforme sur ce point, ainsi qu'en ce qui concerne la modification du mode d'élection de certains élus locaux, devait être débattue en dehors de toute période électorale, de telle sorte que les solutions possibles soient examinées en toute sérénité. Dans ces conditions, aussi bien la nature des scrutins à regrouper que la date à laquelle la réforme entrera en vigueur dépendent de l'orientation de ces débats que le Gouvernement, pour sa part, abordera avec le souci de dégager un large consensus.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pelchat Michel](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4297

**Rubrique :** Elections et referendums

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 octobre 1988, page 2975